

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale des actionnaires
Groupe CGN SA

tenue le jeudi 26 juin 2025, à 9h30 au Palais de Beaulieu – Salle Rome

Président de l'assemblée :	M. Benoit Gaillard , président du Conseil d'administration
Secrétaire :	Mme Nahid Haider
Scrutateurs :	M. Cédric Ballenegger, membre du comité ABVL
	M. Vincent Toriel, conseiller UBS, ici à titre privé
Scrutateurs suppléants :	M. Didier Zuchuat, membre de la commission patrimoniale et responsable de la collection CGN au musée du Léman
	M. Fabrice Nicolet, représentant de la Banque Cantonale Vaudoise

L'assemblée a été convoquée selon les règles légales et statutaires. Les actionnaires inscrits au Registre ont reçu la convocation comportant l'ordre du jour, datée du 7 mai 2024, et parvenue dans les délais statutaires. Les publications sont parues dans la FAO de Genève le 23 mai 2024, dans la FAO Vaud, dans la FOSC et dans le Bulletin du Valais, le 24 mai 2024.

Une lecture de la représentation des droits de vote présentes ou représentés à l'AG : Nous avons 214 personnes présentes dans la salle et 460'903 actions représentées, donc 85.09% du capital.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2024
2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2024 de groupe CGN SA
3. Rapport de l'organe de révision
4. Discussion, votes et décharge
5. Élections au Conseil d'administration
6. Désignation de l'organe de révision
7. Propositions individuelles et divers

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2024

M. Benoît Gaillard, président du Conseil d'administration, ouvre la séance à 09h32 et souhaite la bienvenue. Il invite ensuite à observer une minute de silence en mémoire de M. Kurt Oesch, ancien président de la CGN, saluant son engagement et son rôle décisif dans une période clé de l'entreprise.

M. Gaillard salue les membres des CA de CGN SA et CGN Belle Époque présents, les représentants des actionnaires de l'État de Vaud, du canton de Genève, du Canton du Valais, ainsi que la ville de Neuchâtel et l'ABVL.

Résumé de l'intervention de M. Gaillard

M. Gaillard a préféré commencer par quelques remarques orientées sur l'avenir, en évoquant l'actualité et la vision d'entreprise à l'horizon 2040, qui se déclinera sur 3 axes stratégiques.

régulièrement du soutien de la part de l'ABVL, que je remercie évidemment au passage. Donc, les travaux sont financés et en cours.

Sur notre flotte contemporaine, il n'y a pas de situation catastrophique. Toutefois, un renouvellement sera nécessaire à terme pour certaines unités, selon nos options stratégiques.

A court et moyen terme : pour informer correctement les actionnaires, plusieurs rénovations sont engagées pour prolonger la vie des bateaux : le Général-Guisan a été rénové et reconvertis, les travaux sur le Valais sont en cours, et d'autres options sont envisagées. Nous travaillons également à prolonger la saison d'automne, avec une annonce possible d'ici mi-juillet, afin de compenser une saison d'été écourtée et offrir quelques semaines supplémentaires de navigation en 2025.

Rappel de l'année 2024 :

L'année a été marquée par l'incident du bateau Simplon. Le Conseil d'administration a fait preuve de transparence et s'est engagé à tirer toutes les leçons. La mise en œuvre des recommandations d'experts progresse, sous la conduite de notre nouveau directeur général, ingénieur en sécurité et spécialiste en gestion des risques.

M. Gaillard souhaite ajouter que l'année 2024 a été une année marquée par :

- *Des recettes commerciales en progression*
- *Une fréquentation en hausse*
- *La mise en exploitation du premier NaviExpress.*
- *Le nouveau système de rémunération*

M. Gaillard termine son discours sur deux commentaires :

1. *La CGN fonctionne pour des humaines et grâce à des humaines. En 10 ans, nous avons gagné 15 % de fréquentation malgré le COVID, malgré les restrictions de voyages, malgré la hausse des prix de l'énergie qui impacte aussi le tourisme et nous avons gagné 26% de fréquentation sur le transport public.*
2. *Pour prendre un peu de recul, ce n'est pas la première crise que traverse la CGN. Déjà à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, sa survie a tenu à des soutiens extraordinaires en 1946, via des prêts publics et privés. Aujourd'hui, grâce au soutien des cantons et des personnes présentes, un consensus existe pour sauvegarder la flotte historique, ce qui nous permettra de surmonter les difficultés à venir.*

M. Gaillard répète que la CGN n'a pas besoin d'être sauvée, mais qu'elle a besoin de poursuivre son activité, de transporter les gens sur le Léman, de sauvegarder son patrimoine. Et pour cela, il faudra à la CGN du soutien.

Pour conclure, Le Président remercie les représentants des cantons et les actionnaires pour leur soutien, leur votre confiance, et surtout leur attention.

Rapport de la Direction présenté par le Dr Vincent Pellissier, Directeur général :

Dr Vincent Pellissier prend la parole.

Évolution du nombre de passagers transportés : Nous passons de 2'227'196 à 2'756'229 : La croissance est le succès et le succès est aussi une difficulté, mais agréable à avoir.

La stratégie flotte se matérialise concrètement au quotidien par un plan de maintenance. En 2024, les travaux de maintenance bénéficiaient d'un montant 3.5 millions de travaux pour la flotte Belle Époque alors que la flotte Contemporaine a bénéficié d'un montant inférieur.

L'équilibre entre les efforts consentis pour la flotte Belle Époque et pour la flotte Contemporaine seront assez respectés. Le financement de ces travaux se fait de manière différenciée.

Le directeur général remercie le travail qui a été fait et celui qui reste à accomplir.

La rénovation du *Simplon* : ce bateau centenaire fait l'objet d'une importante rénovation, notamment sur des éléments de structure. Un incident survenu en mars 2024 a causé des dégâts, renforçant l'idée qu'il faut changer de paradigme dans la gestion de la flotte. Cela implique une approche plus proactive et préventive, comme le souligne le président du Conseil d'administration. Ce changement nous conduit à naviguer avec davantage de prudence. C'est notre responsabilité, et nous l'assumons pleinement pour projeter la CGN dans le XXI^e siècle.

Concernant les questions de décarbonisation : Nous réfléchissons à une motorisation plus respectueuse en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Reprise de parole par le président du Conseil d'administration, M. Gaillard

Salutations et remerciements et aux excusés.

2. Comptes consolidés et comptes annuels de l'exercice 2023 de Groupe CGN SA

Reprise de parole par Mme Maria Semenova, Directrice financière :

Pour rappel, Groupe CGN SA est une société basée à Lausanne, qui détient les participations des deux sociétés filles : CGN SA et CGN Belle Époque SA. Les deux sociétés appartiennent à 100% à Groupe CGN SA. **Mme Maria Semenova**, directrice financière, présente d'abord les comptes de CGN Groupe SA puis les comptes consolidés des trois sociétés.

Les actifs du Groupe CGN SA sont exclusivement composés des participations dans les sociétés filles, alors que les passifs sont composés exclusivement de capital-actions : au total du bilan du Groupe CGN SA, au 31.12.2024, nous trouvons 19'855'000CHF.

Pour les comptes consolidés du Groupe, le total des actifs au 31.12.2024 s'élève à 116'600'000CHF, c'est une augmentation de 5'000'000 par rapport à l'année 2023. La trésorerie au 31.12.2024 est en diminution par rapport à l'année 2023, notamment en raison des dépenses d'investissements réalisés au cours de l'exercice.

Le changement principal dans les actifs provient de l'augmentation des actifs immobilisés, liée aux investissements suivants : 11'500'000 CHF pour les bateaux NaviExpress, 1'500'000 CHF pour les autres bateaux contemporains, et 2'300'000 CHF pour le chantier et les infrastructures. Aucun changement n'est constaté pour les actifs liés aux bateaux Belle Époque, car tous les coûts associés à cette flotte sont amortis sur l'année. Les 3'500'000 CHF de travaux de maintenance sont enregistrés comme charges d'exploitation.

Capitaux propres : Il y a une diminution par rapport à 2023. Les produits du transport en 2024 s'élèvent d'un montant de 31'800'000 de recettes contre 30'500'000 en 2023.

Concernant les charges, les changements les plus importants sont :

- Les charges des personnels (augmentation de la masse salariale selon l'indice de consommation, mise en place du nouveau système de rémunération et les nouveaux embauches).
- L'entretien des bateaux et des bâtiments.

L'ensemble de ces éléments conduit un résultat d'exploitation négatif, qui est ajouté aux charges des produits extraordinaires dans le résultat de l'exercice de -850'000CHF avant la dissolution des réserves.

Le résultat d'exercice consolidés du groupes CGN est donc nul.

La dynamique des recettes commerciales est donc bonne.

3. Rapport de l'organe de révision

M. Laurent Borgeaud, réviseur chez Intermandat SA, communique les conclusions de son rapport et recommande d'accepter les comptes consolidés qui sont conformes à la loi suisse.

Le rapport a été établit le 13 mai 2025.

4. Discussion, votes et décharge

M. Gaillard reprend la parole.

La parole n'étant pas demandée, les 4 propositions du Conseil d'administration sont successivement mises au vote à main levée.

- Vote de l'approbation des rapports : l'Assemblée approuve à la majorité avec 3 absences et sans opposition.
- Vote de l'approbation des comptes consolidés du Groupe CGN SA : l'Assemblée approuve à la majorité avec 4 abstentions et sans opposition.
- Vote de la prise d'acte du rapport de l'organe de révision : l'Assemblée approuve à l'unanimité.
- Vote de la décharge au membres 2024 : l'Assemblée approuve à une majorité claire des votes avec 1 opposition et 8 abstentions.

5. Élections au Conseil d'administration

Élection des membres du Conseil d'administration

Le Président remerciement chaleureusement au travail de M. Jérémie Lagarrigue et M. Gionata Buzzini.

Le Conseil d'administration est composé de 9 administrateurs dont 5 sont désignés par les autorités cantonales et 4 sont élus par l'assemblée générale, conformément aux statuts (article 22).

Les administrateurs présentés à la réélection :

- Mme Josiane Lei (Administratrice CGN depuis 2020 et maire d'Évian).
- M. Yves de Siebenthal (Vice-président de Groupe CGN SA et administrateur CGN depuis 2006), Co-fondateur et Vice-président de l'ABVL).

Les nouveaux candidats présentés pour une élection :

- Mme Carla Python (Avocate spécialiste en droit des sociétés, Genève)
- M. Sebastian Munafò (Directeur du bureau d'études et de recherches 6t, spécialisé dans la planification et la mobilité des transports, à Genève).

1^{ère} élection :

- Mme Carla Python : **la majorité est nette** avec 4 abstentions et pas d'opposition. Mme Carla Python est élue au Conseil d'administration du Groupe CGN.

2^{ème} élection :

- M. Sebastian Munafò : **la majorité est nette** avec 5 abstentions et pas d'opposition. M. Sebastian Munafò est élu au Conseil d'administration du Groupe CGN.

3^{ème} élection :

- Mme Josiane Lei : **la majorité est nette** avec 1 abstention et pas d'opposition.

4^{ème} élection :

- M. Yves Siebenthal : **la majorité est claire**, élection à l'unanimité.

Membres désignés par les collectivités publiques :

Information du Conseil d'administration au sujet des administrateurs et administratrices désignés par les collectivités publiques.

- Pour le canton du Valais, M. Jean-Bernard Duchoud.

6. Désignation de l'organe de révision

Nous avons procédé un appel d'offre public :

- **Fiduciaire FIDAG SA**
- L'assemblée générale accepte, à l'unanimité, la proposition du Conseil d'administration d'octroyer le mandat de révision pour l'année en cours, à la société fiduciaire FIDAG SA.

7. Propositions individuelles et divers

Restauration du *Simplon*, prise de parole par le Président de l'ABVL :

L'an dernier, l'association a déposé une résolution demandant que les travaux de restauration du Simplon soient considérés comme une priorité. L'étude préliminaire a débuté cette année et s'étendra sur environ 2 ans.

- Est-ce que la CGN est en mesure de renseigner les actionnaires, ici, présents dont de nombreux membres ou donateurs de l'ABVL sur la disponibilité de la flotte Belle Époque pour le regard 2026 et donner une projection pour le retour du bateau *Simplon* ?
- Le président du Conseil, répond sur le *Simplon* : il découle de cet incident pour l'entreprise et pour l'organe de direction du Conseil d'administration, deux responsabilités principales, après la mise en œuvre du rapport des experts :
 1. Ne pas perdre de temps par rapport à la planification de cette restauration (réparer les effets de cet accident) mais l'essentiel du projet consiste en une grande restauration dont le *Simplon*, qui avait déjà été réparé après un accident dans les années 2000. Le *Simplon* n'avait jamais bénéficié la grande restauration comme nous avons pu la conduire ces dernières années sur les bateaux suivants ; le *Rhône*, le *Vevey*, l'*Italie*. Nous n'avons pas perdu de temps et avons pu trouver les fonds grâce à l'ABVL, que je remercie, afin de démarrer les études.
 2. Générer le maximum de ressources possibles en vue de cette restauration. Le partenaire principal est évidemment l'ABVL. Les premiers appels sont déjà assortis et nous collaboreront étroitement sur ces appels. La CGN et le Conseil d'administration estime qu'il est de sa responsabilité d'aller en complément chercher d'autres types de soutien. Nous sommes mobilisés pour ouvrir de nouveaux canaux en vue de tier des nouveaux financements pour cette restauration. Nous procéderons aussi avec une méthode préventive.

Prise de parole par le Directeur général, qui apporte quelques précisions :

Les prochains travaux sont prévus au mois de septembre sur le *Vevey* et l'*Italie*. Le *Savoie* subi des travaux importants sur l'état de la coque et de manière préventive. Le *Savoie* sera à disposition en septembre 2026. Le *Montreux* a fait l'objet de transformations. Il devrait revenir en eau et en exploitation possible pour le deuxième semestre de cette année. Pour le *Rhône*, la mise en service est prévue pour le début de l'année 2026.

Questions de l'Assemblée :

- Est-ce que la flotte bleue est assez conséquente pour ne pas utiliser les bateaux Belle Époque pour remplacer les bateaux de transports et où en est le problème de capitation du NaviExpress ?
- Réponse : Lorsque nous engageons des bateaux Belle Époque diesel sur ces lignes-là, ils sont très bien accueillis, mais ce n'est pas là que nous souhaitons une plus-value Belle Époque. Notre objectif est une exploitation sans cet appoint sur les lignes de transports publics. Donner aujourd'hui des plans précis sur les années à venir et promettre que cet appoint ne sera pas toujours présent, ce serait excessif. Les bateaux Belle Époque sont affectés aux croisières touristiques. Pour le NaviExpress : aujourd'hui, nous finalisons la mise en service, c'est une réalité liée au succès de la croissance des passagers ce qui provoque de temps en temps des remplacements. Nous avons encore le Léman en réserve.
- Un membre de l'Assemblée souhaite obtenir une information supplémentaire concernant l'*Helvétie*.

- Réponse : L'étude est en cours et trop tôt pour faire un pronostic de ce qui peut être sorti de ce bateau. Le travail est en cours et beaucoup de solutions sont proposées.
- Un membre évoque une rumeur sur la destruction du *Général-Guisan*.
- Réponse : Le président du Conseil dément et rappelle que des travaux ont été décidés pour prolonger sa durée de vie.
- Un autre membre de l'Assemblée fait une remarque concernant l'*Helvétie*. Selon lui, il faudrait être transparent et dire qu'il n'y a pas de plans de restructuration prévue pour ce bateau. Ce qu'il trouve dommage.
- Réponse : l'*Helvétie* fait partie du périmètre de l'étude en cours sur les modes de propulsion alternatifs.
- Un membre de l'Assemblée discute du succès monumental de la porte ouverte des chantiers. Est-ce que cette année une porte ouverte est prévue ?
- Réponse : l'idée est de faire évoluer le concept en l'articulant notamment avec les parades, mais évidemment les portes ouvertes seront reconduites. Le directeur général annonce qu'une nouvelle journée portes ouvertes est envisagée pour fin d'année ou printemps prochain après le succès de la précédente.
- Une membre interroge sur l'absence de bénéfices au bilan et demande leur mode de répartition en cas de résultat positif.
- Réponse : Le président précise que les excédents sont versés en réserves et non distribués, conformément au statut subventionné de la CGN.

Remerciements du président.

La ronde des questions étant terminée, le président remercie Mesdames et Messieurs les actionnaires pour leur présence attentive et leur participation active à cette assemblée générale et convie les personnes présentes à l'apéritif, il est 11h22.

Le Président : B. Gaillard

La secrétaire de séance : N. Haider

Les scrutateurs :

Monsieur Cédric Ballenegger :

Monsieur Vincent Toriel :